



**Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 9 juin 2021 par vidéoconférence conformément aux directives sanitaires gouvernementales en vigueur.

Sont présents :

Madame Céline Beauregard, présidente, mairesse de La Macaza;
Monsieur Denis Charrette, administrateur, maire de Rivière-Rouge.

Est également présent :

Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général.

Absent :

Monsieur Georges Décarie, vice-président, maire de Nomingue.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Mme Céline Beauregard, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 9 juin 2021 est ouverte à 15 h 20.

2.

2021.06.023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2021
- 5- Nomination à la présidence et à la vice-présidence
- 6- Approbation des déboursés et des comptes à payer depuis la dernière séance et jusqu'au 31 mai 2021.
- 7- Affectation du surplus libre de l'année 2020
- 8- Adoption du règlement 009-2021 décrétant la création d'un fonds de roulement
- 9- Adhésion à la l'association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR)
- 10- Contrat de collecte et de transport des résidus volumineux sur le territoire de la municipalité de Nominingue pour les années 2021, 2022 et 2023
- 11- Embauche d'un directeur général adjoint
- 12- Période de questions
- 13- Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Denis Charette d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

2021.06.024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, monsieur André Séguin.

ADOPTÉE

4.

2021.06.025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2021 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2021 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, monsieur André Séguin.

ADOPTÉE

5.

2021.06.026 NOMINATION À LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un an à la présidence et à la vice-présidence prendra fin le 16 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de séance du conseil d'administration de prévu avant cette date.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

Et résolu à l'unanimité

De prolonger les mandats à la présidence et à la vice-présidence jusqu'au 8 octobre 2021.

ADOPTÉE

6.

2021.06.027 APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE ET JUSQU'AU 31 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer depuis la dernière séance et jusqu'au 31 mai 2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer suivante :

Comptes	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2021	Total
Alex Néon			68.99 \$	68.99 \$
AOMGMR		325.60 \$	200.00 \$	525.60 \$
André Séguin		159.00 \$	432.00 \$	591.00 \$
Astus inc.		68.99 \$	68.99 \$	137.98 \$
Freightliner Mt-Laurier		678.93 \$		678.93 \$
CLR Exel Radio		201.90 \$	100.95 \$	302.85 \$
Daniel Tétreault CPA inc		901.40 \$		901.40 \$
Informatique des Vallées		675.95 \$		675.95 \$
Information du Nord		635.81 \$		635.81 \$
Garage Jubinville et Frères			494.39 \$	494.39 \$
Groupe Labrie		1 353.11 \$		1 353.11 \$
Le P'tit char du nord inc			13 119.75 \$	13 119.75 \$
Municipalité de La Macaza		15 025.10 \$	7 220.14 \$	22 245.24 \$
Pièces d'auto Rivière-Rouge		2 250.16 \$	601.58 \$	2 851.74 \$
R2i		1 963.77 \$		1 963.77 \$
SAAQ			1 506.18 \$	1 506.18 \$
Simon Hébert			231.25 \$	231.25 \$
Salaires et remises	17 187.12 \$	13 550.44 \$	19 245.45 \$	49 983.01 \$
Services de paie Desjardins	122.00 \$	101.19 \$	144.13 \$	367.32 \$
Visa	68.95 \$	427.84 \$	326.36 \$	823.15 \$
Total	17 378.07 \$	38 319.19 \$	43 760.16 \$	99 457.42 \$

ET d'en approuver le paiement.

ADOPTÉE

7.

2021.06.028 AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE PROVENANT DE L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt des états financiers, le surplus libre au 31 décembre 2020 s'élève à 248 821 \$;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration de maintenir des quotes-parts uniformes tout en tenant compte des coûts d'entretien et de réparation qui augmenteront au cours des prochaines années.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

Et résolu à l'unanimité

D'affecter 50 000\$ à l'entretien et aux réparations des véhicules à venir au cours des prochaines années.

ADOPTÉE

8.

2021.06.029 ADOPTION DU RÈGLEMENT 009-2021 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 614.7 du *code municipal du Québec*, une régie peut constituer par règlement un fonds de roulement dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds de roulement peut être constitué à même le surplus accumulé et non affecté à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 14 avril 2021 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du 5 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le règlement 009-2021 décrétant la création d'un fonds de roulement soit adopté.

ET QU'il soit dispensé de lecture, tous les administrateurs reconnaissent en avoir reçu une copie et en avoir pris connaissance.

ADOPTÉE

9.

2021.06.030 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (AOMGMR)

CONSIDÉRANT QUE l'association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) offre à ses membres l'accès à un réseau de gestionnaires municipaux favorisant l'échange d'informations et la mise en commun de l'expertise municipale dans la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'AOMGMR offre à ses membres une revue de presse hebdomadaire, par courriel, répertoriant les actualités en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE des formations sont offertes via l'AOMGMR, plus particulièrement dans le contexte du projet de loi 65.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

Et résolu à l'unanimité

QUE la Régie fasse une demande d'adhésion à l'association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR).

QUE le directeur général soit nommé comme représentant de la Régie au sein de cet organisme et d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 283 \$.

QUE le directeur général participe aux formations pertinentes offertes en respectant le cadre budgétaire annuel.

ADOPTÉE

10.

2021.06.031 CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES RÉSIDUS VOLUMINEUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

CONSIDÉRANT QU'à la date limite de réception, aucune offre n'avait été reçue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

Et résolu à l'unanimité

De louer un camion pour réaliser la collecte des volumineux sur le territoire de Nomingue au mois de septembre 2021.

ADOPTÉE



11.

2021.06.032 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE le directeur général est actuellement la seule personne-cadre connaissant l'ensemble des opérations administratives et de collectes de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire avoir un lien avec une personne complémentaire en cas d'absence du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Charette

Et résolu à l'unanimité

D'embauche monsieur Luc Laurin au poste de directeur général adjoint à compter du 14 juin 2021 pour un mandat minimum de cinq (5) heures par semaine jusqu'à concurrence d'un maximum de quatorze (14) heures.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Régie le contrat de travail à convenir avec monsieur Luc Laurin

ADOPTÉE



12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

13.

2021.06.033 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par monsieur Denis Charette

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 9 juin 2021 soit levée à 17 h 29.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Madame Céline Beauregard

M. André Séguin